

25^c

Journal du Lot

25^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

Table with subscription rates for 3, 6, and 12 months for different regions.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

Table with advertising rates for judicial, commercial, and other announcements.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Comme Edouard Herriot a bien fait de rappeler aux chefs socialistes qu'il continue à défendre les idées qu'ils ont reniées !

On a déjà tellement écrit sur ce qu'a dit Edouard Herriot que nous ne pouvons prétendre à découvrir les discours de Gramat. Les commentateurs français et étrangers en ont si bien épluché le texte qu'il n'en reste pas un coin inexploré. Ceux-ci blâmant et ceux-là approuvant, il n'est pas une idée de ce magistrat exposé qui n'ait été mise en plein relief, soit pour l'éclairer, soit pour l'obscurcir.

Il ne nous resterait donc rien à nous mettre sous la plume si nous n'avions eu la vive satisfaction d'entendre le Président du Conseil citer et commenter un texte décisif : celui du manifeste officiel par lequel le parti S. F. I. O. répondait en 1917 au questionnaire que lui posaient les organisateurs du Congrès international de Stockholm.

Or, cette « absurdité », c'est eux qui l'ont inventée. Ils ont été des premiers à formuler et à défendre cette théorie prétendument stupide qu'il n'y aura pas de paix solide, de paix assurée, de paix pacifique sans un tribunal international chargé de veiller sur elle et possédant les moyens d'imposer sa loi.

Nous savons trop la facilité avec laquelle on oublie un article de journal pour nous flatter de l'espérer que l'on ait gardé le souvenir de celui que nous écrivions ici-même, le 22 août dernier, dans lequel nous rappelions et commentions ce même document.

Il valait pourtant la peine d'être remis au jour. Aussi nous ne nous cachons pas d'avoir éprouvé beaucoup de contentement à l'entendre lancer aux quatre coins du monde par la puissante voix d'Edouard Herriot.

Alors que les S. F. I. O. le critique et le réclame, en conformité avec l'esprit et la lettre de l'article 8 du pacte, le désarmement dans la sécurité ; alors qu'ils feignent de voir dans cette association de la sécurité et du désarmement une crainte sans objet, une conception rétrograde, peut-être même un prétexte imaginé par la mauvaise foi, comme Edouard Herriot a bien fait de leur remettre sous les yeux « la remarquable réponse que le parti socialiste de notre pays adressa en 1917 au questionnaire de Stockholm » !

La thèse française y est affirmée avec une logique irrésistible et un accent de conviction particulièrement émouvant. Après avoir proclamé qu'une grande force internationale au service du droit demeure l'objectif suprême de la Société des Nations le manifeste socialiste de 1917 ajoute : « Respect des traités internationaux, suppression des diplomaties secrètes, procédures arbitrales, sanctions militaires et économiques, tels sont les éléments nécessaires de la solution du problème. « A ce prix seulement pourra être établi un régime de paix. A ce prix seulement le règlement pacifique des conflits, sans aucune exception,

« cessera d'être un rêve pour devenir la réalité possible, la réalité organisée. On ne saurait admettre dans ce domaine, à cette heure, de demi-solution. Les peuples aspirent à la paix, certes, mais plus encore, ils veulent la sécurité. Ils réclament des certitudes. » Et le même manifeste continue en montrant que l'arbitrage, sans obligation pour les parties de se soumettre à la sentence, n'offre pas de garanties suffisantes. Puis il ajoute, revenant et insistamment sur la même idée : « Ce que les peuples réclament avant tout, répétons-le, c'est la sécurité et ce système ne leur apporte pas la sécurité... Nous ne saurions donner notre adhésion à un système qui, tel qu'on nous l'offre, constituerait la plus dangereuse des duperies. Le régime de la paix organisée implique l'élimination totale de la force comme moyen de trancher les conflits internationaux, donc l'obligation pure et simple, pour les parties, de se conformer à l'avis ou à la sentence et, en cas de rébellion d'un Etat le devoir immédiat d'intervention, avec la totalité de ses moyens, aux côtés de l'Etat dont le droit est violé, de la Société des Nations tout entière. « Sous la sauvegarde des garanties que comporte ce régime, mais seulement sous cette sauvegarde, les peuples pourront s'engager tous ensemble et d'un même mouvement dans la voie de la réduction des armements. »

Il n'y a rien à ajouter à cette argumentation. Tout y est. Et depuis cette époque les républicains, les vrais amis de la vraie paix, ne font que répéter, sous des formes diverses, ce que les socialistes avaient si bien et si fortement exprimé. Prophètes infatigables, mais d'une infailibilité... changeante, ils disent maintenant tout le contraire ! Ils ont renié des convictions auxquelles nous sommes restés fidèles. Qu'y pouvons-nous ? Rien, sinon les réfuter par eux-mêmes !

Ce n'est tout de même pas dans leur reniement qu'ils trouveront le droit de nous accabler !

Emile LAPORTE.

000

UN PETIT MOT D'ECRIT

DESERT

La vie, a dit un auteur de notre connaissance, a plus d'imagination que les romanciers.

Aucun romancier, possédant les ficelles du métier n'aurait osé, en effet, présenter au public la situation suivante : un acteur connu, mourant de sa belle mort naturelle chez lui, à Paris, un 22 mai, et son corps restant là jusqu'au 23 septembre.

C'est serait passer les bornes de la vraisemblance, se serait dit l'auteur. D'abord les parents du défunct ne pourraient manquer de s'emouvoir de cette éclipse soudaine. A supposer même que mon héros n'ait ni père, ni mère, ni frères, ni sœurs, ni enfants, ni cousins, ni amis ne le voyant plus, cherchant à savoir ce qu'il est devenu, ils traitent sonner à sa porte, ils l'interrogent à la concierge, ils alertent la police au besoin... Allons plus loin : si les amis ne se dérangeaient pas, les voisins du mort, eux, ne tarderaient guère à être informés par l'odeur du cadavre, et la découverte de celui-ci suivrait de près leurs déclarations. Non, décidément, il ne faut chercher autre chose.

C'est pourtant ce qui s'est passé pour l'artiste dramatique Jules Mondos. Décédé chez lui le 22 mai, son corps, en état de putréfaction avancée, n'a été découvert que le 23 septembre.

Mondos n'avait pas de parents ; du moins, on ne lui connaissait pas de famille. Mais il avait des amis, et ceux-ci s'étaient émus de sa longue disparition. Un commissaire avait amorcé une enquête. Amorcé seulement, car — et c'est ici que la vie a plus d'imagination que les romanciers, — aucune demande « officielle » n'étant parvenue à la police, celle-ci n'avait pas cru devoir forcer la porte de l'artiste.

Informations

Après la conversion des rentes

La clôture de la souscription en numéraires aux nouvelles rentes 4 1/2 0/0 a eu lieu mercredi 28 septembre.

En Andorre

M. Tavian, préfet des Pyrénées-Orientales, délégué permanent de la France en Andorre, s'est rendu en territoire andorran. Il a été reçu par le conseil général et les conseillers des paroisses auxquels il a notifié la nomination de M. Lebrun comme président de la République française et co-prince d'Andorre.

Don Roca Pallares, syndic général d'Andorre, a assuré le préfet de la loyale collaboration de son pays et l'a prié de transmettre à M. Lebrun, l'assurance des sentiments de fidélité des élus et de la population d'Andorre.

M. Tavian a rendu également visite à Mgr. Guitard, évêque d'Urgel (Espagne), co-prince d'Andorre et lui a remis une lettre autographe du président de la République française lui notifiant son élection et son élévation au titre de co-prince.

Von Papen et le discours de M. Herriot

Le seul point qui semble avoir touché M. von Papen dans le discours de M. Herriot, c'est le reproche que le président du Conseil a adressé à l'Allemagne de préparer la jeunesse allemande à la guerre.

« Je ne puis encore, a dit tout d'abord le chancelier, m'exprimer en détail au sujet de ce discours, car je n'en connais pas encore le texte officiel. Mais s'il est vraiment tel que la presse l'a reproduit, il est pour moi absolument incompréhensible. »

Le chef du gouvernement français, a déclaré M. von Papen, a critiqué le décret du président von Hindenburg au sujet de la formation de la jeunesse et a posé cette question inquiète : « Comment peut-on enseigner aux enfants l'art de tuer ? » Je ne puis que déclarer que l'enseignement physique et intellectuel de la jeunesse, de manière à la rendre capable de porter les armes, constitue le devoir moral essentiel de ceux qui veulent défendre la patrie. Cette éducation est la condition de la sécurité, et la France en use constamment.

A Genève

M. Herriot a eu, à midi, avec M. Arthur Henderson, président de la conférence de désarmement, un entretien de vingt minutes. Les deux interlocuteurs se sont refusés à faire aucune confidence à l'issue de leur conversation.

Il est manifeste que celle-ci a porté sur les moyens de poursuivre les négociations relatives à la réduction des armements et sur la situation créée à cet égard par l'abstention de l'Allemagne.

A la S. D. N.

Par un télégramme, envoyé de Londres, M. Titulesco a transmis à Bucarest sa démission du poste de ministre de Roumanie en Angleterre, de délégué permanent de la Roumanie à la S. D. N. et de président des délégations roumaines aux différentes réunions internationales.

M. Titulesco justifie sa démission par le désaccord, sur des questions de politique extérieure, surgi entre lui et le gouvernement roumain, après une entente existant jusqu'à ces derniers jours, ainsi que par un revirement survenu inopinément dans la politique du gouvernement roumain, revirement dont il n'a pas été tenu au courant et qu'il a appris par des sources étrangères à son pays.

La guerre civile au Brésil

Pendant la marche des troupes fédérales sur Truzero, la retraite des insurgés de Sao-Paulo n'a nullement eu le caractère d'une déroute, elle a constitué un mouvement stratégique soigneusement organisé et parfaitement exécuté, si bien que les fédéraux n'ont obtenu aucun avantage de leur avance de soixante-cinq kilomètres.

Les Paulistes avaient construit des lignes fortifiées à une cinquantaine de kilomètres au sud de Truzero. Plusieurs jours avant leur repli, ils avaient ordonné l'évacuation des habitants de la région, et, dans leur retraite, ils ont détruit tout ce dont leurs adversaires auraient pu tirer parti : moyens de transport, voies ferrées, aussi bien les plantations de café que les vivres qu'ils n'ont pu emporter.

Supposez que Mondos, au lieu de rendre l'âme chez lui, soit mort au Sahara. Le monde entier, la T. S. F. aidant, l'eût bientôt su, et des aviateurs eussent, en peu de jours, retrouvé le cadavre.

Ah ! Paris, quand tu te méles d'être un désert.

Antonin SEUHL.

EN PEU DE MOTS...

— Un train transportant 600 irréguliers chinois aurait déraillé et serait tombé dans un précipice. Une centaine d'hommes auraient été tués.

— Mardi matin, l'Algérien Rabah Betra, 27 ans, qui assassina une fermière pour la voler, et qui fut condamné à mort par la cour d'assises du Calvados, a été exécuté à Caen.

— Une camionnette pilotée par M. Choffin, 24 ans, entrepreneur de plomberie à Tulle, a dérapé et s'est jetée dans un fossé. M. Choffin a été tué.

— On annonce la mort à Fano (Italie), de la comtesse Fortuna Brucci, la dernière petite-nièce de Napoléon. Elle était âgée de 90 ans.

— La Cour d'assises de Tarn-et-Garonne a condamné à 15 ans de travaux forcés le nommé Dalet, 32 ans, facteur intermédiaire à Varen, qui le 4 juillet 1932, avait étranglé sa femme.

NOS ÉCHOS

Commandements du Suisse en voyage.

1° Avant le voyage, consulte une édition assez ancienne que possible de l'Indicateur.

2° Ne tiens jamais compte des signes ou renvois concernant la circulation des trains : ils n'ont été mis là que par souci artistique.

3° Le jour du départ, lève-toi de préférence plus tard que de coutume, de sorte que, à la maison déjà, ton temps soit strictement mesuré.

4° Surtout n'arrive pas trop tôt à la gare ! Il suffit que tu aies le temps de sauter dans la dernière voiture du train en marche. En laissant de côté l'élégance du saut, cela peut être considéré comme un exploit, car la chose n'est pas dépourvue de danger.

5° Si tu es déjà en retard, garde-toi bien de te munir de monnaie : on gagne toujours du temps en changeant un gros billet au guichet.

6° Les bagages à mains très lourds et encombrants sont un grand avantage : lors de la montée en voiture, de la descente et dans les changements de trains, ils confèrent un élan tracé, et sont une assurance pour un voyage plein de charmes.

7° Le filet situé au-dessus de ta tête est exclusivement destiné à ta coiffure ; la meilleure place pour la valise, c'est la banquette d'en face.

8° Dans le cas de doute sur l'heure d'un train, ou dans les changements, garde-toi bien de te renseigner, ou alors fais-le de telle sorte que l'employé ne comprenne pas ce que tu désires.

9° La montée en voiture doit tenir le plus possible de l'assaut : c'est mâle et impressionnant, même si les autres voyageurs sont empêchés de les attendre.

10° Pendant le trajet, efforce-toi de critiquer tout ce que le chemin de fer met à ta disposition : n'est-il pas la cause et ton rire ? Tu seras de la sorte particulièrement apprécié de tes compagnons de voyage.

11° Dans tout règlement qui limite ta liberté d'action, ne vois qu'une chicane. En qualité de libre citoyen helvète, tu n'as pas à te laisser brimer ainsi.

12° En cas d'irrégularité, fais le maximum de bruit. Pour rien au monde, ne laisse l'employé te donner un éclaircissement : l'incident est bien vite clos.

Science et hôtellerie.

Les visiteurs de la petite station pyrénéenne d'Ussat-les-Bains sont surpris d'y trouver un jeune hôtelier aux yeux bleus, qui ressemble comme un frère à Mlle Edmonde Guy.

Cet hôtelier original visite avec passion les grottes préhistoriques qui sont si nombreuses dans cette région, où elles abritèrent tour à tour l'homme des cavernes, les Albigeois et les nobles pourchassés par les terroristes.

Lorsque ses clients en valent la peine, cet albertiste original fait un cours de préhistoire, parle de ses découvertes dans un français très pur, presque trop recherché.

Et les visiteurs sont stupéfaits. Ils le sont davantage encore lorsqu'ils apprennent qu'il est un frère de l'abbé savant allemand Otto Rahm, venu en principe passer huit jours dans les Pyrénées, et qui s'y trouve depuis déjà huit mois.

Pratique comme tous les Allemands, le docteur Rahm a pris la direction d'un hôtel pour couvrir les frais de ses études. On l'entend dire à sa générale : Changez-moi les serviettes au 9 !

Et à son aubainier : — Les sculptures ibères découvertes non loin de la grotte de Bouan...
Votera-t-on pour elle ?

— A la Maison-Blanche, à Washington, il y a un Président que tout le monde connaît, M. Herbert Hoover.
Il y a aussi la Présidente. « Lou » pour les intimes. Les méchantes langues assurent même qu'à la Maison-Blanche, il n'y a qu'une Présidente. Mme Hoover est, en effet, une personne énergique, qui a des idées à elle et un grand ascendant sur son Président de mari.

Déjà à l'Université, où il l'a connue,

Des tapis de bruyère aux tapis de laine...

Le plateau de Milllevaches et ses alentours.

Entre autres enseignements moins plaisants, la guerre fournit à beaucoup de Français une fameuse leçon de géographie. L'initiation aux paysages, pour raisons militaires, se poursuit dans la paix. Jadis les régiments changeaient périodiquement de garnison. A présent, ils abandonnent en été la caserne pour le camp. Ces voyages forcés instruisent la jeunesse. Grâce à eux, le Larzac, le grand causse aux pierres fauves et aux herbes grises, ne garde plus de secrets pour les gens du Midi. En même temps, le champ de tir de la Courtine révèle aux gars de chez nous les mystères des landes et des forêts humides du plateau de Milllevaches. J'avais ouï parler mille fois de cet immense toit de partage des eaux qui fournit quantité d'alluents aussi bien à la Loire qu'à la Garonne. Plusieurs fois, j'avais longé son rebord méridional en gagnant, par la voie ferrée, tantôt le Mont-Dore et tantôt Clermont-Ferrand. Je souhaitais en connaître la faite et les versants. Ce vœu vient de se réaliser...

L'occasion m'en fut offerte, l'autre semaine, par la tenue à Felletin de l'assemblée générale des Syndicats d'Initiative de la fédération Limousin-Marche-Quercy-Périgord. Comment me rendre à ce congrès lointain ? En chemin de fer, le trajet m'effrayait par sa longueur, sa complication, surtout par l'ennui de son à peu près total déjà-vu. Egalement découragé au voyage, trois autres caducariens partageaient mon appréhension du wagon. Nous partîmes donc en auto. Notre randonnée de 530 kilomètres dépassa de beaucoup en intérêt ce que j'attendais d'elle. Aucun pays de France ne déçoit ma curiosité quand je l'aborde pour la première fois. Celui-ci a fait mieux. Notre prise de contact trop rapide ne laisse un goût de revenez-y. Je voudrais que le récit de notre marche vers la Marche et de nos contremarches en Limousin vous mit vous-mêmes en appétit de connaître, — si tant est que vous l'ignoriez ! — une contrée voisine de la nôtre, d'abord facile et d'accueil charmant, fertile en horizons immenses et en colliers ténéreux, fleurie de bruyères, ombragée de forêts, miroitant d'étangs, bruissement de rivières, ici presque déserte, là égayée de villages coquets et parsemée de curieuses villes anciennes.

Sur tout le territoire du Lot, la grande route de Paris à Toulouse court de faite en faite. De la Madeleine sous Montpezat à Crescensac près Noailles, elle traverse vingt-cinq lieues de Causses. Trajet sévère, égayé seulement par les trois passages des vallées du Lot à Cahors, du Cèou à Pont-de-Rode et de la Dordogne à Souillac. Aussi, quand on débouche dans le verdoyant bassin de Brive, les yeux s'effarent de tant de douceur après tant de rudesse. La cité aux mille jardins laissés en arrière, le contraste se poursuit et s'accroît. On vient de suivre durant deux heures une ligne de crêtes dénudées où rien ne borne la vue ; on s'engage maintenant dans un désfilé où la route, la voie ferrée et la rivière ont peine, parfois à trouver place entre de hautes collines boisées qui compartimentent le ciel. Sous Aubazine et devant Cornil, la Corrèze court avec la vivacité d'un torrent. Par politesse, elle modère son allure entre les quais sinueux de Tulle. Pour la mieux voir passer, la ville épiscopale forme la hâte sur ses bords, alignant ses vieux quartiers au plus profond de la cluse, juchant les nouveaux sur les terrasses des collines. Nous avons parcouru Tulle dans toute sa longueur qui est considérable en regard de son étroitesse. En quittant nous sortons aussi du couloir de la Corrèze. Jusqu'à Gimel, la route s'élève, à travers prés et bois, par d'impressionnantes lacets. En 15 kilomètres, elle passe de la cote 212 à la cote 585, ce qui constitue un assez joli saut en hauteur.

Après quoi une série d'ondulations bien réglées nous fait rouler indéfiniment de creux en bosses. A droite, de vastes cantonniers de l'Etat-Unis était très petit garçon devant l'impétueux étudiant. C'est elle qui dit au jeune homme qui demandait sa main non pas le classique « réussissez », mais « gagnez de l'argent ».

Après l'argent, il y eut les honneurs. Mais ceux-ci passent plus vite que celui-là...
Quatre ans, à la Maison-Blanche, c'était peu. Aussi bien, sur les conseils de la Présidente, le Président a-t-il demandé à renouveler le bail.

Les démocrates américains ont trouvé aussitôt une formule élégante pour combattre le candidat des républicains. A ces derniers, ils disent : — Vous ne votez pas pour « lui », mais pour « elle ».

Le mort ne saisit pas le viv.

Paul de G., vingt ans, très mûr, apprend la mort de sa grand'mère au moment où il part pour le bal.

étangs entourés de sapins et de bouleaux donnent l'illusion de paysages vosgiens ou cantaliens et rappellent aussi certains coins de la Montagne-Noire. A gauche, des landes de bruyère, des pâturages gras et des champs de blé noir. Un pays maigre et d'innombrables ruisseaux s'étirent sous les arbres et s'épanouissent dans les cuvettes, isolées ou groupées en minces hameaux, les métairies se couffent de chaume épais. Les mêmes chapeaux pratiques mais déshabillés protègent des aulans les maisons basses du boarg de Roisiers.

Mais voici une petite ville installée à plus de 600 mètres d'altitude au sommet d'un mamelon. Elle présente d'abord à nos yeux un énorme bâtiment scolaire flamant neuf, aux murailles ocreuses. Sa façade porte une dédicace à Albert Thomas. Egletons, j'imagine, doit appartenir à l'ancien fief électoral du professeur Spinasse, économiste socialisant. Le bourg nous une ronde désordonnée autour de l'église. Il se modernise ensuite pour étaler au bord de la route une suite de chalets. Une forte colonie d'artistes vient apparemment chercher ici bon air, belles vues et repos champêtre.

Ayant froité Soudeilles dont le saint Martin fut nagère un peu trop parler de lui, puis traversé une épaisse forêt, nous précipitons notre course. La nuit nous guette et le ciel nous menace. Vers le nord, on voit encore loin et clair. Au-delà de Meymac, se dresse la masse violente du haut plateau de Milllevaches, dominé lui-même par les deux cimes majestueuses du pays corrézien : le Puy Pendu et le Mont Bessou. Au sud et à l'est, un mur noir s'est élevé soudain. Il s'épaissit et semble vouloir nous envelopper. Il n'y réussira que trop ! A Combrassol, de larges gouttes claquent sur le capot de la voiture. A Saint-Angel, la bourrasque nous emprisonne. L'orage change le crépuscule en profondes ténébreuses. Le vent fait rage. La pluie tombe en véritables cascades. De grands éclairs zigzaguent dans toutes les directions. Phares dominant en plein, on n'y voit pas devant soi à vingt mètres. Ouragan trop violent pour qu'il dure. En effet, cette mauvaise plaisanterie céleste s'interrompt dès qu'elle est sur le point de ne plus nous inquiéter... Nous entrons dans Ussel. Ce chef-lieu qui nourrit environ 5.000 habitants a, quand on le traverse de bout en bout, par la grande route de Bordeaux à Lyon, l'étendue d'une capitale. On n'en voit plus la fin. Nous la cherchons pas ce soir. En plein centre, à un carrefour entouré de cafés et de magasins déjà violemment illuminés et qui le resteront fort tard, nous trouvons le gîte que nous cherchions. Il est confortable et fréquenté suivant son mérite. Plus de cinquante convives partageront le copieux dîner qu'on nous servira en escaliers zigzaguant dans toutes les directions. Trop obligeant, la première ne se montrera à nous qu'en jeunes femmes viennent discrètement rejoindre ici leurs maris ou leurs amis...

Comme nous devions partir tôt demain, nous visitons la ville à la faveur conjuguée des clartés lunaires et des lucarnes incertaines de l'électricité municipale. En plus d'une grande église en partie moderne, les curiosités principales du lieu sont l'Aigle romaine et l'hôtel des ducs de Ventadour. Trop oblique, la première ne se montrera à nous qu'en figure, sur des cartes postales. J'en aurai regret, car cet énorme oiseau de granit, remarquable par lui-même, présente un autre intérêt encore pour les Quercynois de passage. Trouvé dans le sol de l'antique oppidum qui domine le confluent de la Diège et de la Sarsonne, dans le faubourg de la Chabanne, ce trophée incita Ussel à entrer en lice, avec autant d'ardeur et aussi peu de raison qu'Uzerche, dans la querelle d'Uxello-dunum. Bien entendu, ni l'impéral ni le Puy d'Issou ne tremblèrent sur leurs bases !

Eug. GRANQIÉ.

(A suivre)

« Bah ! pense-t-il, cette nouvelle ne sera pas connue avant demain. Je peux encore aller danser ce soir. »

Deux heures plus tard, au buffet, il flirte avec une jeune fille quand la vieille baronne de N... s'approche du couple et dit à Paul :

« On m'affirme que votre grand'mère est morte. Est-ce possible ? »
Alors Paul, gêné, conciliant, répond en levant les bras :

« Oh ! un exagère beaucoup. »

L'ennuyeuse vertu.

— Mais enfin, Monsieur l'abbé, vous ne recevez jamais de confessions ennuyeuses ?

— Si.

— Lesquelles ?

— Celles des justes.

LE LISEUR.

Chronique du Lot

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Voici le texte de la profession de foi que MM. Loubet, Fontanille et Garrigou adressent aux électeurs sénatoriaux :

CHERS CONCITOYENS, Arrivés au terme de notre mandat, nous venons à nouveau solliciter vos suffrages, sur un même programme et une même liste, tenant à affirmer ainsi notre bon sens et notre communauté de sentiments et de vues que rien ne saurait troubler. Deux d'entre nous, élus le 11 janvier 1920, puis le 6 janvier 1924 avec notre très distingué Ministre et ami M. de Monzie, avions en complet accord avec lui, accompli nos devoirs politiques et défendu en commun les intérêts généraux de notre Pays et de notre Département.

Aussitôt après son élection au Sénat, notre collègue et ami M. Garrigou a immédiatement manifesté sa solidarité politique avec nous et il n'est pas de question où notre manière de voir, où nos votes n'aient été en absolue concordance. Aussi avons-nous le sentiment de mériter tous les trois le renouvellement de votre confiance ayant pareillement rempli les devoirs de notre mandat.

Notre rôle au Parlement a été celui de représentants modestes, mais aussi celui de travailleurs sérieux et consciencieux, toujours prêts à être utiles à leurs concitoyens.

Nous avons, dans toutes les circonstances, défendu avec zèle et ardeur les intérêts de notre cher Département et nous avons servi de notre mieux, dans le cadre de nos attributions, les grands intérêts de notre Pays.

Si nous sommes de nouveau vos élus, nous continuerons à apporter à cette même tâche, toute notre activité, tout notre dévouement.

Profondément préoccupés des graves désordres financiers et de la crise économique qui sévit dans tous les pays, ainsi que des troubles intérieurs et extérieurs qui pourraient être la conséquence de la misère qu'ils engendrent, nous poursuivons l'œuvre indispensable de redressement économique et financier au dedans, et de pacification au dehors.

Dans le domaine financier, nous demandons la mise en application d'une politique d'économie et de déflation, un rigoureux équilibre de notre budget, un meilleur aménagement des impôts existants en rapport avec les facultés contributives des citoyens et aussi une sévère répression de toute fraude fiscale, sans oublier la réforme des finances départementales et communales qui intéresse au plus haut point l'ensemble de notre Département.

Il est à espérer que le retour à l'équilibre budgétaire facilitera la reprise de la vie économique de notre admirable Pays.

Nous nous efforcerons d'améliorer l'exploitation de nos chemins de fer tout en assurant leur équilibre financier.

Dans le domaine économique, nous pratiquerons tout d'abord une politique protégeant la production française et l'ensemble des citoyens contre les trusts, les dumpings, et toutes les forces de l'accaparement. Nous poursuivons la révision de nos traités de commerce, l'intensification de nos relations commerciales et industrielles avec nos colonies et soutiendrons toutes autres mesures qui pourraient être prises en vue d'augmenter le volume de nos échanges et rétablir l'équilibre de notre balance commerciale.

Mais considérant qu'il est de l'intérêt de tous d'arrêter la crise de chômage, nous nous appliquerons aussi à rechercher la solution de cette grave question. Estimant qu'il est plus que jamais nécessaire de mettre fin à la prolongation des conflits issus des règlements de la guerre, nous soutiendrons toute politique de règlement rapide et équitable pouvant nous conduire à une vraie politique de paix, car tout programme de réforme, tout effort de renaissance est obligatoirement conditionné par la paix.

Avec le grand et regretté Aristide Briand, nous pensons que la paix ne sortira que de l'accord des peuples sur un désarmement portant à la fois sur la réduction des dépenses militaires, la limitation des effectifs et le contrôle des fabrications de guerre, sur un désarmement général, mutuel, progressif et contrôlé qui reste la condition essentielle de cette sécurité, à laquelle aspirent toutes les nations.

Toujours en plein accord avec nos excellents amis, MM. de Monzie et Malvy, nous continuerons à apporter notre concours le plus actif, le plus dévoué, à la défense des intérêts de tous nos concitoyens qui sont les premiers éprouvés par les difficultés économiques que nous traversons, sans retrouver de compensation aux pertes importantes qu'ils subissent.

Nous poursuivons aussi d'accord avec eux la suppression de l'impôt sur le chiffre d'affaires et son remplacement par la taxe à la production.

Nous n'oublions en aucune circonstance le caractère des droits des mutilés et victimes de la guerre, ainsi que de ceux des anciens combattants non pensionnés.

Avons-nous besoin de rappeler les principes politiques dont nous nous sommes toujours inspirés. Nous appartenons au groupe de la gauche démocratique radicale, radicale-socialiste du Sénat, dont le programme est basé sur les idées de paix, de laïcité et de progrès sociaux. Ce programme a toujours été le nôtre.

Si vous nous confiez à nouveau le mandat que nous sollicitons de vous, nous pratiquerons avec la même fidélité, le même scrupule, la politique que nous avons suivie jusqu'à ce jour, uniquement préoccupés de défendre vos intérêts et ceux de l'ensemble du Pays.

Vive le Département du Lot !
Vive la République !

J. LOUBET ; D. FONTANILLE ; L. GARRIGOU
sénateurs sortants ; candidats républicains, radicaux-socialistes.

LA ROUTE ET LE RAIL AU CONSEIL GÉNÉRAL

On a discuté sur l'éventualité d'unifier les services d'autobus sous la direction du P. O.

C'est une importante question qui est venue mardi devant le Conseil général en séance publique, après avoir été longuement discutée en commission.

Voilà plusieurs mois déjà que la Compagnie du P. O. a fait au département des propositions en vue de placer l'exploitation de son réseau d'autobus sous le contrôle et la direction d'une société filiale, la S. T. A. P. O. (Société de transports automobiles de la Compagnie Paris-Orléans). Ces propositions ont été examinées par les services compétents dont la commission a entendu les rapports. Ensuite, des précisions furent fournies par les entrepreneurs des lignes d'autobus et par les représentants de la Stapo.

Une longue discussion s'ensuivit à la suite de laquelle s'ouvrit la séance publique.

M. de Monzie fait un exposé de la question et de ce qui s'est passé en commission. La proposition faite au département par la Compagnie du P. O. a pour objet final d'ajuster les réseaux routiers au réseau de chemin de fer. Des négociations semblables ont, ou seront, poursuivies dans l'ensemble des départements qu'elle dessert. Certains d'entre eux ont déjà passé un accord. Les services des ponts et chaussées ont été chargés de préparer le thème des conversations, la commission départementale a suivi ces négociations...

C'est dans cet état que les choses sont arrivées devant le Conseil général réuni en comité privé. Là, la Stapo a exposé ce que son but est, non pas de se substituer aux entreprises existantes, mais d'unifier leur exploitation et de les relier aux gares. Les entrepreneurs garderont leur autonomie, mais l'ensemble du réseau routier sera exploité suivant une méthode unique et des tarifs uniformes. La Stapo garantit que la qualité du service y gagnera et que la liaison entre la route et le rail sera très avantageuse aux usagers, autant pour les voyageurs que pour le transport des marchandises et colis.

Le Comité privé, après avoir entendu ces explications, a examiné la question. A la suite de longues discussions, il s'est mis d'accord sur le texte d'un ordre du jour dont M. de Monzie donne lecture.

Avant qu'il soit mis aux voix, quelques observations sont présentées, notamment par M. Malvy. Il indique que les transports sur route sont actuellement exonérés de toutes taxes d'Etat. Cette situation privilégiée ne durera vraisemblablement pas. C'est une chose à quoi il faudra penser si on en vient à passer un accord avec la Stapo.

M. de Monzie fait remarquer qu'il s'agit, de la part du Conseil, d'une simple « prise en considération ». Le Conseil général garde son entière liberté d'appréciation et de décision. Par conséquent, toutes les observations pourront être présentées quand viendra la discussion et toutes précautions pourront être prises.

M. de Monzie met aux voix l'ordre du jour suivant, rédigé en comité privé. Il est adopté sans opposition et sert de conclusion à ce premier débat. Le voici :

« Le Conseil général prend en considération le projet d'unification des services départementaux d'autobus proposé par la Stapo.

Compte tenu de ce que le projet réalise la volonté d'unification déjà manifestée par l'Assemblée départementale il y a sept ans.

Motif de ce que le projet doit essentiellement assurer la liaison entre toutes les stations d'autobus départementales et de poste omnibus rurale avec les gares ou stations du réseau de telle façon que puissent être acheminées sous les garanties prévues par la loi de finances du 1^{er} janvier 1926, toutes les messageries et en particulier les colis postaux agricoles.

Invite la Stapo à aménager le projet définitif qui fera l'objet d'un examen et d'une décision dans une session extraordinaire dont la date sera ultérieurement fixée, de telle manière qu'il soit répondu aux vœux suivants :

- 1^o Maintien de la consistance actuelle du réseau sauf pour les portions de lignes ou les lignes dont le remplacement immédiat par un service de poste omnibus rurale aurait reçu l'agrément du Conseil général après consultation des Conseils municipaux ;
- 2^o Adjonction au réseau du prolongement sur l'aveyron tel qu'il est défini dans le vœu déposé par MM. Gratacap, Rousille, Loubet et de Monzie et adopté par le Conseil général ;
- 3^o Abatement dans le prix total tel que prévu dans le rapport verbal de M. l'Ingénieur en chef Albouys ;
- 4^o Maintien des tarifs, actuellement en vigueur, sans aggravation de charges pour usagers ;

Prie les dirigeants de la Stapo, après discussion avec la Commission départementale habilitée à cet effet, d'établir un avant-projet définitif qui tiendra compte des données ci-dessus et qui sera, ainsi qu'il avait été décidé à une précédente session, communiqué à titre individuel aux membres de l'Assemblée départementale quinze jours avant la session extraordinaire.

La visite de M. Herriot à Phôtel de la Monnaie de Figeac

La grande presse, les journaux régionaux ont rendu compte du voyage de M. Herriot à Gramat et à Figeac. Nous ne pourrions que redire tout ce qui a été dit. Après la grande histoire, la petite. Peut-être pourrait-on intituler celle-ci l'histoire d'une demi-heure. Cette demi-heure comptera dans les annales de la cité.

Il s'agit de l'instant de la journée du 25 septembre où M. Herriot, quittant la place de la Raison pour se rendre à la Sous-Préfecture, accompagné de M. A. de Monzie, ministre de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts et de M. Joseph Loubet, sénateur, maire de Figeac, s'arrêta à « l'Oustal de la Moneda » où il fut reçu par M. J. Malrieu, président du Syndicat d'Initiative et des « Amis du Vieux Figeac ».

Le discours si concis qu'il prononça à cette occasion M. Malrieu nous dispense de nous attarder aux détails de la visite ministérielle. En moins de dix minutes l'orateur a su résumer une histoire de plusieurs siècles et marquer les points dignes d'être signalés à la curiosité et aussi à la sollicitude de l'éminent visiteur.

Discours de M. Malrieu

C'est un événement pour un vieillard qui n'a jamais quitté sa ville, pour le vieux Figeacois que je suis, de vous faire, Monsieur le Président du Conseil, les honneurs de cette vieille Maison, uniquement encore meublée de vieilles pierres, des pierres qui sont des reliques de la cité. Je vous la présente telle qu'elle est, telle nue. J'aurais eu plaisir extrême à vous en dire l'histoire, mais vous n'avez pas le temps. Ce ne sont pas seulement les heures, ce sont les minutes qui vous sont comptées. Vous n'êtes pas, en ce moment à vous promener sous l'olivier ou dans la forêt normande. Vous n'écrivez plus l'histoire comme il vous est arrivé parfois de le faire. Vous venez d'en écrire une page aujourd'hui me faite à Gramat. Vous êtes le grand ouvrier d'une grande œuvre. Nous devons vous laisser à votre tâche.

Deux mots seulement. Cette Maison a été une forge où les rois de France, mais surtout les rois d'Angleterre, ont battu monnaie. Pendant plus d'un siècle, durant cette longue et calamiteuse guerre de Cent ans, nos consuls eurent assez à faire à préparer serment de fidélité, tantôt au roi d'Angleterre, tantôt au roi de France, selon les caprices des princes et les vicissitudes des batailles. Un jour, les portes de cette Maison furent fermées ; le feu tomba. Les siècles ont jeté sur cet atelier percé la robe d'avocat, cette tunique de Nessus. Je vous en félicite, mais je vous reproche le gros mensonge que vous faites en vous donnant comme un vieillard à bout de souffle. — Hélas ! réplique le président Malrieu ; Prenez le registre des naissances de 1854. — M. Herriot lui coule la parole. — Ces années que l'état-civil vous donne, laissez-les lui. Ne les prenez pas. Mais prenez les trois mille francs que le Gouvernement vous offre pour continuer l'œuvre pieuse et méritoire que vous avez entreprise et à laquelle vous employez les loisirs de ce que vous persistez à appeler votre vieillesse. — et aussitôt, ajoutant à son sourire, pour faire entendre son porte-plume.

La visite prend fin. Elle n'a duré qu'une demi-heure, mais le souvenir ne s'en effacera pas. On en gravera la date, au ciseau, dans l'épaisseur d'une des vieilles pierres de la noble demeure. Ce ne sera pas une grande gloire pour M. Herriot, mais cela en sera une pour nos d'associer son nom aux noms plus humbles des artisans de notre petite histoire.

EDEN
JEUDI — SAMEDI
DIMANCHE (matinée à 15 heures)
DIMANCHE (en soirée)

A 21 heures.
ACTUALITÉS PARLANTES FOX-MOVIETONE.
MAGAZINE PARAMOUNT, Revue parlée.
UNE IDÉE DE GÉNIE, avec le petit Jean MARGANTON.
LES VOISINS, comédie parlée avec DREAN.
SILENCE, sketch parlé avec Marfa DIEREVILLY et Prince RIGADIN.
BIMBS BANDIT, dessin animé sonore.
vers 21 h. 30.

Marie BELL
de la Comédie Française

LA CHANCE
AVEC
Fernand FABRE, Françoise ROSAY, Pierre DEGUINGUAND, Madeline GUITTY et Marcel ANDRÉ.

LA SEMAINE PROCHAINE à partir du mardi deux programmes

PROCHAINEMENT
Réouverture de la saison 1932-33
AVEC
Le Congrès s'amuse

NOTA. — Les clients bénéficiant de cartes d'abonnement à tarif réduit sont priés de passer à nos guichets pendant le mois de septembre, pour obtenir leur renouvellement valable pour la saison 1932-33. Passée cette date, les renouvellements seront suspendus et les anciennes cartes sans aucune valeur. Les guichets seront ouverts tous les jours de représentation de 17 à 19 h.

AU ROBINSON
Tous les samedis, dimanches et fêtes
GRAND BAL
Repas sur commande
Noces et Banquets
Service transport : voiture du ROBINSON.
Départ en face de la Mairie
Téléphone 207.
Tous les jeudis, soirée

« Quand on est pauvre on s'acquitte comme on peut. Je vous remercie, Monsieur le Président du Conseil, de contribuer dans une si large part à l'acquisition de notre dette de reconnaissance envers notre premier donateur. J'ai fini, j'espère n'avoir pas dépassé les dix minutes que si libéralement et si amicalement m'avait octroyées M. le Maire de Figeac. Nous ne vous demandons qu'une chose : de vouloir bien inaugurer de votre signature ce cahier de pages blanches dont nous faisons le Livre d'Or de l'« Oustal de la Moneda ». La plume que je vous tends vous paraît d'or, elle l'est que dorée. La plus pauvre et la plus belle fille du monde ne peut offrir que ce qu'elle a. Et le Président du Conseil signe de la meilleure grâce du monde.

Réponse de M. Herriot

A ce discours qu'il avait écouté, attentif et bienveillant, assis dans un chaise de bois du seizième siècle, M. Herriot a répondu sur un ton de charmante et spirituelle bonhomie.

Tout d'abord il s'est défendu d'être pour rien dans la consigne des dix minutes accordées à l'orateur chargé de le saluer au seuil de l'hôtel de la Monnaie, ce joyau de l'architecture civile de la fin du XIII^e ou du commencement du XIV^e siècle dont il a souligné la pureté des lignes, la diversité des oculi, l'harmonie de la légèreté.

Puis, commentant les déboires de nos anciens consuls, obligés, lors de la guerre de Cent ans, de prêter des serments de fidélité successifs et contradictoires aux rois de France et d'Angleterre, d'Angleterre et de France, il a montré que nos maîtres tout comme leurs aïeux, les consuls, avaient connu les mêmes vicissitudes, changeant leurs fusils d'épaulé, à chaque changement de régime politique, de la Révolution à l'Empire, de l'Empire à la monarchie traditionnelle, de celle-ci à la monarchie de juillet 1830. L'histoire est un perpétuel recommencement.

Répondant à l'allusion faite par M. Malrieu à son œuvre littéraire, M. Herriot a dit qu'il venait, sur la place de la Raison, d'entrevoir par delà la foule qui l'avait si chaudement accueilli, le ruban de clarté d'une rivière scintillante de soleil, une colline feutrée d'herbe épaisse, empanachée de vertes fondaisons, un paysage fait de douceur et de mesure à l'usage de la France. En cette journée de lourds préoccupations, le calme de cette campagne, à portée de la main, l'ombre de nos rues étroites avaient mis de la fraîcheur à sa pensée, et il éprouvait une apaisante détente à se reposer, sur un siège un peu dur, entre ces murailles silencieuses et recueillies.

Félicitant M. Raygasse du don qu'il avait fait à la ville de Figeac, il s'est plu à dire qu'il avait, à Alger, visité le musée du Bardo et qu'il avait gardé l'impression d'impulsion scientifique que lui avait laissée cette visite.

S'adressant à M. Malrieu : — Mon ami M. Loubet — qui est aussi le vôtre — me prévient que vous êtes depuis bientôt dix ans le président honoraire d'un tribunal qui a vu s'écouler toute votre carrière judiciaire. Mais sous la smarrede perle la robe d'avocat, cette tunique de Nessus. Je vous en félicite, mais je vous reproche le gros mensonge que vous faites en vous donnant comme un vieillard à bout de souffle. — Hélas ! réplique le président Malrieu ; Prenez le registre des naissances de 1854. — M. Herriot lui coule la parole. — Ces années que l'état-civil vous donne, laissez-les lui. Ne les prenez pas. Mais prenez les trois mille francs que le Gouvernement vous offre pour continuer l'œuvre pieuse et méritoire que vous avez entreprise et à laquelle vous employez les loisirs de ce que vous persistez à appeler votre vieillesse. — et aussitôt, ajoutant à son sourire, pour faire entendre son porte-plume.

La visite prend fin. Elle n'a duré qu'une demi-heure, mais le souvenir ne s'en effacera pas. On en gravera la date, au ciseau, dans l'épaisseur d'une des vieilles pierres de la noble demeure. Ce ne sera pas une grande gloire pour M. Herriot, mais cela en sera une pour nos d'associer son nom aux noms plus humbles des artisans de notre petite histoire.

CONSEIL GENERAL

Séance de nuit du 27 septembre

Le Conseil général du Lot s'est réuni mardi soir. La séance a été ouverte à 9 heures 1/2, sous la présidence de M. de Monzie.

Le Conseil adopte les vœux suivants.

M. Laparra donne communication du projet relatif au renouvellement du traité passé avec l'administration de l'asile de Leyme pour l'entretien des aliénés du département. Le traité expire le 31 décembre. Il est décidé qu'il sera renouvelé.

Une demande de transaction faite par les héritiers d'un aliéné, décédé à l'asile de Leyme, est adoptée.

M. Bastit demande au Conseil de voter une subvention pour l'entretien du bac de Gintrac sur la Dordogne. Adopté.

M. Jardel expose le projet relatif à l'extension du réseau téléphonique pour l'année 1933. Un emprunt de 1.338.000 francs est nécessaire. Il sera remboursé par l'Administration des P. T. T. au moyen d'annuités constantes, sans intérêt, dans un délai de 5 ans.

L'emprunt à contracter par le département nécessitera, au taux actuel, une annuité de 71.583 francs par an. Adopté.

Le Conseil décide de supprimer la prime accordée pour la destruction des sangliers, et ramène de 5 à 3 fr. la prime accordée pour la destruction des vipères.

M. Alibert propose que certains crédits affectés pour l'Assistance publique soient alloués pour faire face aux dépenses nécessaires au paiement des secours temporaires, des fournitures diverses, pour les pupilles de la Pouponnière du Peyrat. Adopté.

Acte est donné des vœux présentés par le Conseil d'arrondissement.

Acte est donné du dépôt des rapports des chefs des diverses administrations.

MM. Linon, Lacaze, Rougier, Gayet, Gisbert, Tassart, Couderc sont désignés comme membres du Conseil de famille des Enfants assistés.

Les communes de Calès, St-Denis-Catus (Lot) de Bourg-de-Visa (Tarn-et-Garonne) demandent un avis favorable pour le changement de date de foires. Avis favorable est donné.

Avis favorable est donné à la commune de Biars qui, à l'avenir, sera dénommée Biars-sur-Cère.

Les mêmes membres sont désignés pour faire partie de la Commission départementale.

MM. Guilhem, Cocula, Loubet sont maintenus comme membres de la Commission de répartition de permis de culture.

Sur la proposition de M. Peindries, acte est donné du rapport relatif à la construction de la ligne Cahors-Moissac.

M. Rougier propose au Conseil la construction d'une passerelle sur le Lot, à Albais. Cette passerelle remplacerait le bac existant actuellement.

Il demande qu'une subvention départementale soit votée pour cette construction. Approuvé.

Des demandes de subvention d'assistance pour malades hospitalisés dans divers hôpitaux sont rejetées.

MM. Jardel, Rougier sont désignés comme membres du Comité de protection des enfants du premier âge.

M. Vaisé indique que l'époque à laquelle les viticulteurs pourront employer le sucre pour la fabrication des vins destinés à la consommation familiale, commencera en 1932, au début des vendanges, pour prendre fin le 1^{er} novembre 1932 inclus.

MM. Laparra, Jardel, Constant sont désignés comme membres de l'Office agricole départemental.

M. Cocula propose la modification de certains horaires d'autobus. Renvoyée à la commission départementale.

Une somme de 23.000 fr. est votée pour l'entretien des bacs sur le Lot. 4.613 fr. sont votés pour réparations aux bâtiments départementaux.

Une subvention de 500 fr. est allouée en faveur de la Cinémathèque nationale de Toulouse.

200 fr. sont alloués à la Commission interdépartementale du travail.

Une somme de 5.000 fr. est adoptée pour la célébration du cinquantenaire de la mort de Gambetta.

Renvoyé à la Commission départementale un projet relatif à des travaux pour l'adduction d'eau potable dans des communes.

On adopte les crédits pour réparations dans les traverses de Teyssier, Vayrac, Sérignac, Albais, Castelfranc, Puy-Evêque.

Une subvention de 72.000 fr. est votée en faveur des vieux cantonniers. Le Conseil décide de procéder à une étude au sujet de la demande des cantonniers départementaux tendant à leur assimilation aux cantonniers nationaux.

Une commission composée de MM. Bastit, Gratacap, Cocula est nommée pour faire cette étude.

M. Loubet propose la fixation du maximum des centimes extraordinaires à 80 centimes. Adopté.

Une somme de 1.500 fr. est votée en faveur du personnel de l'école d'agriculture. Une demande de création d'une chaire d'agriculture est ajournée à avril.

Des bourses de 400 fr. sont accordées. Pour amélioration rurale en 1933, un crédit de 600.000 fr. est voté.

M. Bastit expose la question de l'électrification dans le Lot. Le principe d'un emprunt de 600.000 fr. est adopté.

M. Jardel donne communication des rapports sur les réseaux téléphoniques. Les circuits Souillac-Briève et Cahors-Agen seront exécutés

en premier lieu. Puis on exécutera ceux de Cahors-Montauban, St-Céré-Brive.

Les circuits de Ganiac, St-Aureil, les Roques, St-Hilaire, Cournou, Pontverny, Vinzac seront exécutés bientôt.

M. Gratacap est désigné comme membre de la commission de classement des bureaux de tabac.

Des crédits supplémentaires sont adoptés en faveur de l'Office agricole. Une subvention est accordée à un compatriote en traitement à l'Institut des aveugles, à Toulouse.

Renvoyé à la session d'avril le projet d'agrandissement de l'école d'artisanat de Souillac.

M. le Préfet est habilité pour traiter la location de casernes de gendarmerie.

Une somme de 222.500 fr. est votée pour réparations aux casernes de gendarmerie. Il est voté ensuite un projet d'acquisition des casernes de Puy-Évêque (135.000 fr.) et Bretenoux (240.000 fr.).

Le Conseil émet un vœu tendant au maintien des brigades de gendarmerie dans le Lot.

M. Gayet propose de voter 4.613 fr. pour réparations à la prison de Cahors.

Des crédits sont votés pour installation du chauffage central à la Préfecture.

Le Conseil vote des crédits pour réparations à exécuter dans 63 écoles du département. Sur la demande de M. Loubet, la priorité est donnée à l'école de Bédour qui est dans un mauvais état.

Des demandes de subventions formées par des sociétés diverses sont rejetées faute de fonds.

Une somme de 2.000 fr. est votée comme souscription au monument qui doit être élevé à Aristide Briand.

Une somme de 3.000 fr. est votée pour l'organisation à Souillac du prochain congrès des planteurs de tabac.

M. Orliac propose de voter 3.000 fr. pour le Congrès des présidents de Chambre de commerce qui doit avoir lieu à Cahors, en 1933.

Le Conseil adopte le classement du chemin de Savanac à Valrouffé.

Le classement du chemin de Fraysinet-le-Cléat est inscrit au programme.

Des crédits sont votés pour réparations à l'École normale d'institutrices.

Une subvention de 1.000 fr. est accordée à la Société « les Amis de Figeac à Paris ».

Renvoyée à la Commission départementale une demande tendant à l'achat d'un rouleau compresseur.

M. Gratacap donne communication du rapport relatif à l'entretien des chemins vicinaux. Il indique que l'Etat a réduit la subvention qu'il accordait au département pour cet entretien. Il faut donc inscrire un crédit complémentaire et voter un emprunt de 1 centime 1/2.

Le budget

M. Loubet donne communication du budget. Les dépenses prévues dans le budget primitif s'élèvent à 24.240.711 fr. 48. A ces dépenses, s'ajoutent 7.677.419 fr., représentant les dépenses supplémentaires. Le total général s'élève à 31.968.130 fr. 48.

Les recettes nouvelles s'élèvent à 6.983.343 fr. 08, qui, venant s'ajouter aux recettes du budget primitif, 24.285.584 fr. 61, font un total de 31.268.927 fr. 69, soit une différence environ de 689.202 fr. 87.

Cette somme sera gagée par un emprunt de 34,8 centimes additionnels, ce qui porte le nombre de centimes additionnels de 599,60 à 633,80. Adopté.

Il est 1 heure 20. La séance est levée et la session est close.

PALAIS des FÊTES

JEUDI — SAMEDI
DIMANCHE (matinée et soirée)
PREMIERE PARTIE

ACTUALITÉS PATHÉ, sonores et parlantes.
LES JEUX OLYMPIQUES.
OUVRIERE D'ORPHEE, attraction musicale.
MARTINELLI dans un morceau de « La Juive ».

NUITS HAVAIENNES, fantaisie sonore.
BOSCO FERRIER, dessin animé sonore.

DEUXIEME PARTIE
LE MASQUE D'HOLLYWOOD

Grand film parlant français
interprété par Suzy VERNON, Rolla NORMAN, VITAL, Hélène DARLY.

Comédie de mœurs hollywoodiennes où l'humour alterne avec le plus grand sérieux. Film plein de diversité qui renferme plus d'un trait d'esprit et où certains types de la cité du film semblent croqués sur le vif. A noter un passage important où sont montrés les différentes phases de la réalisation et de l'enregistrement d'un film sonore.

Madame et Monsieur BOURJADE, Professeurs de Musique, 1^{er} Prix du Conservatoire de Toulouse, informeront leurs élèves de la reprise des cours et leçons à dater du 1^{er} octobre.

24, rue de la Préfecture, CAHORS.

LEÇON DE MUSIQUE
Monsieur CAUSSE, 1^{er} Prix de clarinette du Conservatoire de Toulouse, reprendra ses leçons de musique à partir du 1^{er} octobre. Leçons de solfège, clarinette et tous instruments à vent. Cours de solfège.

Se faire inscrire chez M. CAUSSE, 5, rue des Soubiroux, de 18 h. 30 à 19 h.

RECHERCHE
appartement ou villa vide à louer avec confort, dans maison moderne Boulevard Gambetta ou dans quartier neuf.
BARON, 7, rue Nationale, CAHORS.

GRANDE MAISON DE
TEINTURE NETTOYAGE
de tous vêtements,
tissus, chapeaux, etc...
Nettoyage et remise à neuf de vêtements de cuir.
Teintures de fourrures.
Nettoyage d'ameublements, etc...
ENVOI TOUS LES SAMEDIS
Travail soigné
Dépôt pour Cahors :
Madame Louis BONNET
2, rue des Capucins

30 Fps p. jour payés de suite
Trav. fac. p. tous p. loisirs
Timb. Ec. Directeur ETS, 23, Fg St-Denis, PARIS, Xe.

Pharmacie Paul GARNAL
97, Boulevard Gambetta, CAHORS

Organisation moderne

Eau de Cologne 60°
Prix du litre verre compris 30 fr.
Prix du 1/2 litre — 16 fr.
Prix du 1/4 litre — 8 fr.

Eau de Cologne 90°
Prix du litre verre compris 38 fr.
Prix du 1/2 litre — 20 fr.
Prix du 1/4 litre — 11 fr.

Toutes ces Eaux de Cologne aux Extraits concentrés de fleurs constituent de véritables parfums

Quand vous serez à PARIS il vous sera utile de connaître chaque jour ce qui se passe ici vous pouvez lire ce journal dans le Hall de l'AGENCE HAVAS 62, Rue de Richelieu, PARIS

Par ce temps de crise

Mode Pratique

donne tout ce qu'il y a de mieux et de moins cher à réaliser

pour la toilette, la maison, la cuisine, tout y est pratique.

Un n. 52 numéros, dont 24 en couleurs, 50 fr. Remboursable par primes à choisir.

Le Numéro : 1 fr.

Bibliographie

Un livre d'érudition et de poésie.

Pour bien connaître notre Quercy, dans le passé et dans le présent, il faut lire :

Le Lot à petites journées

par Eugène GRANGIÉ
préface de Léon Lafage,
Illustrations de Mlle Alice Millochau
(Nouvelle édition)

Berger-Levrault et Paul Meyzenc, éditeurs,
Paris et Cahors, (chez tous les libraires)

Raymond REY
Professeur de l'Université
Docteur ès lettres

La Cathédrale de Cahors
et les origines de l'architecture à coupes d'Aquitaine

Les Vieilles Eglises Fortifiées du Midi de la France
Henri LAURENS, Editeur, PARIS

En vente : A CAHORS
LIBRAIRIE GIRMA-RICARD
LIBRAIRIE P. FRANCÉS

Au Tic Tac de la Vieille Pendule
(Contes quercynois)
par Eugène GRANGIÉ

Un volume in-32 de cent pages avec portrait de l'auteur :

Prix : cinq francs
En vente : A CAHORS
LIBRAIRIE GIRMA-RICARD
LIBRAIRIE P. FRANCÉS

Chemin de fer de Paris à Orléans

Retournée des vacances 1932
(Septembre-Octobre)

Trains express supplémentaires (toutes classes)

1° — Entre Quimper (dép. 14 h. 11 jusqu'au 2 novembre inclus) et Paris-Quai d'Orsay (arr. 23 h. 59). 1^{re} et 2^e classes seulement, entre Nantes et Paris-Quai d'Orsay. Voiture directe de 1^{re} et 2^e classes « Quimper-Paris ».

2° — Entre Angoulême (dép. 10 h. 30) et Paris-Quai d'Orsay (arr. 17 h. 06) du 10 septembre au 2 octobre inclus.

3° — Entre Angoulême (dép. 21 h. 53) et Paris-Quai d'Orsay (arr. 4 h. 48) du 17 septembre (nuit du 17 au 18) au 2 octobre inclus (nuit du 2 au 3).

4° — Entre Périgueux (dép. 21 h. 00) et Paris-Quai d'Orsay (arr. 4 h. 50) du 22 septembre (nuit du 22 au 23) au 2 octobre inclus (nuit du 2 au 3).

5° — Entre Toulouse (dép. 13 h. 00) et Paris-Quai d'Orsay (arr. 23 h. 47) du 11 septembre au 2 octobre inclus.

6° — Entre Limoges (dép. 9 h. 04 et

Paris-Quai d'Orsay (arr. 15 h. 49) du 25 septembre au 2 octobre inclus.

7° — Entre Limoges (dép. 12 h. 05) et Paris-Austerlitz (arr. 18 h. 22) du 17 septembre au 2 octobre inclus.

8° — Entre Limoges (dép. 18 h. 05) et Paris-Quai d'Orsay (arr. 23 h. 47) les dimanches et jours de fêtes jusqu'au 10 septembre inclus et tous les jours du 11 septembre au 2 octobre inclus (avec correspondance de Bourges (départ 20 h. 10)).

9° — Entre Limoges (dép. 23 h. 07) et Paris-Quai d'Orsay (arr. 5 h. 29) jusqu'au 9 octobre inclus (nuit du 9 au 10).

10° — Entre Rodez (dép. 15 h. 45) et Paris-Austerlitz (arr. 4 h. 50) du 22 septembre (nuit du 22 au 23) au 2 octobre inclus (nuit du 2 au 3).

11° — Entre Aurillac (dép. 17 h. 39), Neussargues (dép. 18 h. 02) et Paris-Austerlitz (arr. 4 h. 50) du 22 septembre (nuit du 22 au 23) au 2 octobre inclus (nuit du 2 au 3).

Ces trains desservent les principales gares du parcours.

Pour plus amples renseignements consulter les affiches placardées dans les gares du réseau d'Orléans.

Cartes d'excursions

Du 1^{er} au 30 septembre 1932, il est délivré par toutes les gares des réseaux d'Orléans, de l'Etat et du Midi des cartes dites « d'excursions » en toutes classes.

Ces cartes (individuelles ou de famille) sont valables 30 jours, avec faculté de prolongation.

Elles donnent droit :

1° à la libre circulation sur les lignes de certaines zones de la Bretagne, de l'Anjou, des Cévennes et des Pyrénées, permettant ainsi un voyage d'excursion sans programme arrêté d'avance.

2° à un voyage aller et retour sur le parcours compris entre le point de départ et les gares d'entrée et de sortie choisies sur le périmètre de chaque zone envisagée.

Pour tous renseignements s'adresser : aux gares des trois réseaux intéressés ; à l'Agence Orléans-Midi, 16, Boulevard des Capucines et à l'Agence P.-O., 126, Boulevard Raspail, ou à la Maison de France, 101, Avenue des Champs-Élysées, à Paris ; aux Agences de Voyages.

Voyages circulaires à itinéraires facultatifs

Toutes les gares des réseaux de Paris à Orléans de l'Etat et du Midi, délivrent toute l'année, sur demande préalable, des carnets de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour voyages circulaires de 500 km. de parcours minimum sur les dits réseaux.

L'itinéraire, qui doit être établi par le voyageur lui-même, doit ramener ce dernier à son point de départ initial ; le voyage peut comporter des solutions de continuité dans le parcours par fer.

Validité. — 30, 45 ou 60 jours suivant la longueur du voyage avec faculté de prolongation de moitié.

Faculté d'arrêt.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser aux gares des trois réseaux intéressés ; à l'Agence P.-O. Midi, 16, boulevard des Capucines et à l'Agence P.-O., 126, boulevard Raspail, ou à la Maison de France, 101, avenue des Champs-Élysées, à Paris ; aux Agences de Voyages.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le Gérant : L. PARAZINES.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

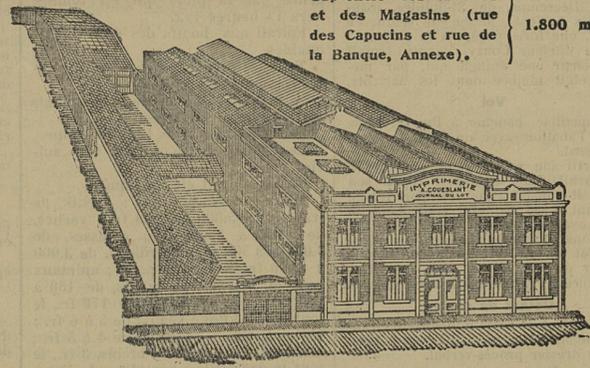
INSTALLATION MODERNE

NEUF LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

PRIX MODÉRÉS



Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe). 1.800 m²

SERVICE D'ÉTÉ 1932

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	RAPIDE	EXP.	RAPIDE	OMNIB.
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.
PARIS (Orsay) dép.	22 20	» 55	» 17 21	» 19 56	» 21 10	» 22 34	» 23 34	» 23 34
PARIS (Aust.) dép.	» 22 34	» 10 7	» 17 32	» 20 8	» 21 22	» 22 34	» 23 34	» 23 34
LIMOGES arrivée	» 5 53	» 16 6	» 23 2	» 2 8	» 3 16	» 4 31	» 9 5	» 16 21
LIMOGES départ	4 31 9 5	» 16 21	» 23 8	» 2 23	» 3 24	» 4 31	» 9 5	» 16 21
BRIVE... arrivée	7 12 11 59	» 18 2	» 0 45	» 4 8	» 5 5	» 7 12	» 11 59	» 18 2
BRIVE... départ	7 35 12 33	» 18 18	» 8 18	» 5 2	» 12	» 18 18	» 22 17	» 23 16
Gignac-Cressensac	8 13 13 10	» 16 57	» 20	» 20	» 33	» 22 18	» 50	» 33
SOULLAC... dép.	8 37 13 48	» 17 22	» 18 50	» 20 33	» 20 43	» 8 45	» 13 56	» 17 30
CAZOULES... dép.	8 45 13 56	» 17 30	» 20 43	» 21 7	» 7	» 9 14	» 22 17	» 59
La Chap.-d-Mareuil	8 51 14 2	» 17 36	» 21 7	» 21 7	» 7	» 9 14	» 22 17	» 59
Lamothe-Fénelon	9 2 14 12	» 17 47	» 21 7	» 21 7	» 7	» 9 14	» 22 17	» 59
Nozac... dép.	9 14 14 22	» 17 59	» 21 7	» 21 7	» 7	» 9 14	» 22 17	» 59
GOURDON... dép.	9 31 14 37	» 18 17	» 19 17	» 21 40	» 5 23	» 9 31	» 14 37	» 18 17
Saint-Clair... dép.	9 40 14 46	» 18 27	» 19 17	» 21 40	» 5 23	» 9 40	» 14 46	» 18 27
Dégagnac... dép.	9 51 14 57	» 18 39	» 19 17	» 21 40	» 5 23	» 9 51	» 14 57	» 18 39
Thézac-Peyrilles	10 2 15 8	» 18 51	» 19 17	» 21 40	» 5 23	» 10 2	» 15 8	» 18 51
Saint-Denis-Catus	10 13 15 19	» 19 2	» 19 17	» 21 40	» 5 23	» 10 13	» 15 19	» 19 2
Espère... dép.	10 22 15 28	» 19 12	» 19 17	» 21 40	» 5 23	» 10 22	» 15 28	» 19 12
Pradines... dép.	10 29 15 35	» 19 19	» 19 17	» 21 40	» 5 23	» 10 29	» 15 35	» 19 19
CAHORS... arrivée	10 35 15 41	» 19 23	» 19 58	» 2 55	» 6 4	» 10 35	» 15 41	» 19 23
CAHORS... départ	11 35 17 58	» 20 2	» 2 39	» 6 8	» 7 3	» 11 35	» 17 58	» 20 2
Sept-Ponts... dép.	11 45 17 58	» 20 2	» 2 39	» 6 8	» 7 3	» 11 45	» 17 58	» 20 2
Cieureac... dép.	11 59 18 7	» 20 45	» 2 39	» 6 8	» 7 3	» 11 59	» 18 7	» 20 45
Labenque... dép.	12 6 18 16	» 20 45	» 2 39	» 6 8	» 7 3	» 12 6	» 18 16	» 20 45
Causse... dép.	12 40 18 52	» 21 10	» 3 41	» 7 20	» 8 10	» 12 40	» 18 52	» 21 10
MONTAUBAN arr.	13 14 19 34	» 22 1	» 4 24	» 8 11	» 9 11	» 13 14	» 19 34	» 22 1
TOULOUSE... arr.	16 49 21 46	» 22 1	» 4 24	» 8 11	» 9 11	» 16 49	» 21 46	» 22 1

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB.	EXP.	OMNIB.	EXP.	EXP.	RAPIDE	RAPIDE
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.
TOULOUSE... d.	4 50	8 48	10 20	13 40	19 44	21 3	23 6
MONTAUBAN... d.	6 14	9 48	11	16 2	20 29	21 43	23 52
Causse... d.	6 55	10 29	—	16 41	20 54	—	—
Labenque... d.	7 32	11 9	—	17 17	—	—	—
Cieureac... d.	7 40	11 18	—	17 25	—	—	—
Sept-Ponts... d.	7 51	11 30	—	17 36	—	—	—
CAHORS... { arr. 7 59 11 38 12 4	7 59	11 38	12 4	17 44	21 36	22 47	0 53
CAHORS... { dép. 8 17 12 42 12 8	8 17	12 42	12 8	17 52	21 40	22 51	0 57
Pradines... d.	8 24	12 49	—	17 59	—	—	—
Espère... d.	8 32	12 58	—	18 7	—	—	—
St-Denis-Catus... d.	8 46	13 11	—	18 20	—	—	—
Thézac-Peyrilles... d.	8 59	13 25	—	18 33	—	—	—
Dégagnac... d.	9 10	13 34	—	18 42	—	—	—
Saint-Clair... d.	9 19	13 43	—	18 51	—	—	—
GOURDON (1) d.	9 37	13 58	12 51	19 6	22 25	—	—
Nozac... d.	9 45	14 7	—	19 14	—	—	—
Lamothe-Fénelon... d.	9 55	14 16	—	19 23	—	—	—
La Chap.-de-Mar... d.	10 2	14 24	—	19 30	—	—	—
CAZOULES... d.	10 8	14 30	—	19 36	—	—	—
SOULLAC... dép.	10 25	14 42	13 16	19 49	22 51	—	—
Gignac-Cressensac... d.	10 52	15 11	—	20 19	—	—	—
BRIVE... { arr. 11 20 15 41 13 53	11 20	15 41	13 53	20 49	23 32	0 29	2 43
BRIVE... { dép. 13 58	13 58	—	—	23 39	0 39	—	2 48
PARIS... (A.) arr.	—	—	—	21 46	8 33	8 52	10 4
PARIS... (O.) arr.	—	—	—	21 58	8 45	9 4	10 15

De Cahors à Libos

CAHORS... d.	6 22	15 3	»	18 33
Pradines... d.	6 29	15 11	»	18 41
Mercuès... d.	6 38	15 20	»	18 50
Donelle (Arrêt)... d.	6 42	15 24	»	18 54
Parnac... d.	6 49	15 33	»	19 3
Luzech... d.	6 55	15 39	»	19 10
Castellane... d.	7 7	15 50	»	19 22
Prayssac (Arrêt)... d.	7 11	15 54	»	19 26
Puy-l'Evêque... d.	7 20	16 3	17 35	19 35
Duravel... d.	7 27	16 10	17 47	19 43
Soturac-Touzac... d.	7 35	16 18	17 59	19 51
LIBOS... d.	7 46	16 29	18 26	20 3
FUMEL... d.	7 51	16 34	18 32	20 8

De Libos à Cahors

LIBOS... dép.	6 27	9 22	14 25	18 12
Fumel... dép.	6 38	9 29	14 32	18 20
Soturac-Touzac... dép.	6 54	9 40	14 43	18 30
Duravel... dép.	7 5	9 47	14 50	18 37
Puy-l'Evêque... dép.	7 21	9 55	14 57	18 44
Prayssac (Arrêt)... dép.	7 35	10 4	15 6	18 52
Castellane				